70e Année — N° 5 AVEC L'AIDE DE DIEU POUR LA PATRIE Dimanche 6 Janvier 1895

PRIX DE L'ABONNEMENT
Allier et Départements limitrophes :
UN AN..... 30 fr.
SIX MOIS..... 16
TROIS MOIS..... 8
Autres Départements et Algérie.. 36

VILLE DE MOULINS :
UN AN..... 24 fr.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE
L'ACCEPTATION DU JOURNAL APRÈS L'ÉCHÉANCE EST CONSIDÉRÉE COMME UN RÉABONNEMENT

COURRIER DE L'ALLIER

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

PRIX DES INSERTIONS
LA LIGNE
ANNONCES (4e page). 20 c.
RÉCLAMES (3e page). 30
AVIS AGRICOLES.. 10
Prix à forfait pour les Annonces répétées.

Ce journal n'est affermé à aucune agence. Il reçoit les Annonces directement, sans intermédiaire.

Adresser les Lettres à M. CRÉPIN-LEBLOND
Directeur du Journal
Les Manuscrits ne sont pas rendus.
Les Lettres non affranchies sont refusées.

UN NUMERO 10 CENTIMES — BUREAUX A MOULINS, 14, AVENUE DE LA GARE — UN NUMERO 10 CENTIMES

M. ARMAND ROUSSEAU

Gouverneur général de l'Indo-Chine

M. Armand Rousseau, le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine est né en 1835 à Tréflez (Finistère). Sorti de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des ponts et chaussées, il fut nommé ingénieur de troisième classe en 1860. En 1870, il fut appelé à diriger, en sa qualité d'ingénieur, les travaux du camp de Conlie. Le 2 juillet 1871, à l'occasion des élections complémentaires qui eurent lieu dans le Finistère, il fut choisi pour un des candidats présentés par les comités républicains de ce département. Par 58,838 voix, M. Rousseau fut élu membre de l'Assemblée nationale et siégea dans les rangs de la gauche républicaine. Il vota le retour de la Chambre à Paris, se prononça en faveur de M. Thiers le 24 mai 1873. Aux élections du 25 février 1876, il échoua à la députation et fut nommé ensuite, au mois d'octobre de la même année, directeur des routes et de la navigation au ministère des travaux publics. M. Rousseau fut plus heureux aux élections générales de 1881 et battit, à Morlaix, son concurrent monarchiste. Nommé sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics le 30 janvier 1882, il conserva ce poste jusqu'au 7 août suivant. Lors du vote de la loi contre les prétendants, il prit la parole pour combattre cette loi. Sous-secrétaire d'Etat aux colonies le 29 avril 1885, l'année suivante M. Rousseau était nommé conseiller d'Etat en service ordinaire.

LE SERVICE DE DEUX ANS

Le général Iung, député du Nord, a déposé, il y a quelques jours, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à établir le service militaire de deux ans.

Cette proposition est signée par près de deux cents députés, qui se sont dit sans doute que l'apposition de leur paraphe au bas d'un projet aussi populaire ne pourrait manquer de leur conserver toutes les sympathies de leurs électeurs.

Nous espérons cependant que quelques-uns, tout au moins, ont obéi à un mobile plus élevé, à un mobile patriotique. Le service de deux ans permettrait en effet de faire l'instruction militaire d'un plus grand nombre de citoyens.

Dans son projet, le général Iung demande le service de deux ans obligatoire pour tous. A cette règle générale il ne faut que deux exceptions : l'une en faveur des jeunes gens qui auraient remporté des succès aux concours nationaux de tir et qui pourraient être renvoyés dans leurs foyers après dix-huit mois de service : l'autre, au contraire, au désavantage du soldat qui, ne sachant ni lire, ni écrire, à la fin de son congé, pourrait être maintenu au corps pendant une année de plus. Mais, pour aucun militaire, la durée du service actif ne pourrait être interrompue par des congés, sauf le cas de maladie.

Les engagements volontaires et les rengagements des sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats seraient autorisés.

La loi serait applicable aux colonies ; les troupes qui y seraient ainsi formées prendraient le titre de troupes coloniales et ressortiraient du ministère de la guerre. Elles auraient leur autonomie au point de vue de l'avancement, de l'administration et de l'emploi.

Outre les contingents coloniaux, l'armée coloniale serait renforcée par les soldats qui, ayant déjà servi dans cette armée, contracteraient des rengagements, et par les jeunes gens qui, au moment du conseil de revision, auraient demandé à entrer dans les troupes coloniales et auraient été reconnus propres à ce service.

Enfin, à défaut d'un nombre suffisant d'hommes compris dans les catégories précédentes, on prendrait les jeunes gens dont les numéros suivraient immédiatement ceux des hommes affectés à l'armée de mer.

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet de loi du général Iung, qui se réclame à la fois du principe de l'égalité devant l'impôt du sang et de l'accroissement nécessaire de nos forces militaires.

Il invoque enfin l'exemple de l'Allemagne qui, depuis plusieurs années, a adopté le service de deux ans.

La proposition du général Iung va être examinée, la semaine prochaine, par la commission de l'armée. On peut prévoir, d'ores et déjà, que les deux principales objections qu'on lui opposera seront les suivantes : l'impossibilité de faire un cavalier en moins de deux ans et la difficulté d'avoir des cadres solides.

Nous disons « moins de deux ans », parce qu'il faut en effet compter avec les exigences d'administration qui ne permettent pas d'incorporer et de commencer à instruire les recrues dès le lendemain du départ de la classe libérable. De ce chef, il faut compter pour deux ans un déchet de deux mois, c'est-à-dire d'un douzième du temps de présence du jeune soldat sous les drapeaux.

Il ne resterait donc que vingt-deux mois d'instruction, ce qui est bien peu pour apprendre à monter à cheval, à faire du travail individuel, du service en campagne à des conscrits qui, le plus souvent, n'ont jamais mis le derrière sur un cheval. Personne ne monte plus aujourd'hui, à l'exception des maquignons, des éleveurs et de quelques jeunes gens de famille ; encore, pour ces derniers, la « reine bicyclette » est-elle en train de se substituer à « la plus noble conquête de l'homme ».

Les Allemands l'ont si bien compris que, chez eux, le cavalier fait trois ans de service, un an de plus que le fantassin. Que devient alors le principe d'égalité invoqué par le général Iung ?

Quant aux cadres, ajoutera-t-on, impossible d'en former avec le service de deux ans, puisque à peine instruits, les hommes sont libérés.

Il faudra donc avoir, en nombre suffisant, des sous-officiers et des soldats rengagés, vingt-cinq hommes de choix, par exemple, par compagnie sur pied de paix, des troupiers finis *en lesquels les officiers puissent* avoir confiance et qui fussent même, le cas échéant, en état de dégrossir les recrues.

N'oublions pas que si les Allemands ont réduit la durée du service à deux ans, ils ont dans leur armée 80,000 sous-officiers et 50,000 soldats rengagés ; nous n'avons, nous, que 16,000 sous-officiers rengagés et pas de soldats, et le projet de loi en question, tout en permettant les rengagements des sous-officiers et soldats, ne peut malheureusement pas nous donner immédiatement les cadres solides et exercés qui nous seraient nécessaires pour encadrer des soldats de deux ans de service au maximum.

Quoi qu'il en soit, la proposition du général Iung soulèvera très certainement une discussion des plus intéressantes entre les hommes compétents, et nous souhaitons que, de cette discussion, jaillisse la lumière, pour le plus grand bien de la patrie.

P. VIGNAULT

INFORMATIONS

La Présidence de la Chambre.

Plusieurs membres du Parlement ayant offert à M. Félix Faure la candidature à la présidence de la Chambre et cette candidature, si elle était acceptée, devant entraîner la démission de celui-ci comme ministre de la marine, M. Félix Faure s'en est entretenu, hier, avec ses collègues du cabinet. Les délibérations ont duré cinq heures. Le résultat en est tenu secret. Une agence officieuse dit qu'il ne serait pas impossible que M. Félix Faure se présentât ; d'autre part on affirme que M. Félix Faure refuserait toute candidature. En somme, on reste à cet égard dans l'incertitude.

La Candidature de M. de Lanessan

Un certain nombre d'industriels et de commerçants de Lyon ont décidé de prendre l'initiative de poser la candidature de M. de Lanessan, gouverneur général révoqué d'Indo-Chine, au siège de député vacant dans le Rhône, par suite du décès de M. Burdeau.

Le concours de Nevers.

M. le préfet de la Nièvre, accompagné de M. Sigalle, maire de Nevers, de M. Joseph Parent, premier adjoint, de M. Maringe, vice-président de la Société d'agriculture de la Nièvre, et d'une délégation du conseil municipal de Nevers, est allé inviter le ministre de l'agriculture, au nom de la ville de Nevers et de la Société d'agriculture de la Nièvre, à visiter le 14 février prochain le concours d'animaux gras organisé par la Société d'agriculture et à présider la distribution des récompenses. Le ministre a promis de se rendre à Nevers à la date indiquée.

Légion d'honneur.

Le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir les tableaux de concours de l'armée active pour la Légion d'honneur (officiers et chevaliers) et pour la médaille militaire, seraient insérés au *Journal officiel*, comme cela a lieu pour les tableaux d'avancement dans le grade.

Le Saint-Père.

L'Univers, qui, suivant les instructions du Saint-Siège, s'est franchement rallié au gouvernement régulier de la France, à la République, vient de recevoir un précieux encouragement. C'est une lettre du cardinal Rampolla adressée à M. Eugène Veuillot, où nous relevons ces lignes :

« Le Saint Père se plaît à espérer que *l'Univers* se maintiendra toujours dans la voie où il est entré, d'une manière si louable, dès qu'il a connu Ses désirs ; et de même il a confiance que cette conduite digne d'éloges lui attirera de plus en plus la sympathie des catholiques français. Dans ce but, Sa Sainteté vous a, de grand cœur, accordé la bénédiction apostolique à vous et aux rédacteurs de votre journal bien méritant. »

Une Circulaire.

Le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets une circulaire sur l'application de la loi relative aux caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs. M. Barthou rappelle que, si l'administration ne peut intervenir que par la voie des conseils auprès des intéressés dans les dispositions relatives à la transformation des anciennes institutions, elle peut agir efficacement pour presser la constitution des sociétés de secours.

Stambouloff.

Si l'on en croit une dépêche de Sofia, M. Stambouloff serait menacé d'une arrestation prochaine :

« L'ordre d'arrêter M. Stambouloff a bien été lancé par le major Sophronieff, juge d'instruction du conseil de guerre ; mais le colonel Marinoff, commandant de la place, à qui cet ordre bref fut remis, refusa de l'exécuter, à moins d'un ordre exprès du ministre de la guerre. »

Notre ambassadeur à Pékin.

Un fait important, curieux, s'est passé hier, à quelques milliers de lieues du quai d'Orsay. L'empereur de Chine a reçu dans la matinée, en son palais inabordable, l'ambassadeur de France, M. Gérard, et s'est longuement entretenu avec lui.

LA DÉGRADATION
de Dreyfus.

Paris, 5 janvier, 8 h. 25.

L'ex-capitaine Dreyfus a montré, durant toute la journée d'hier, une extrême nervosité. C'est à peine s'il a touché aux aliments qu'on lui a servis, et qui sont ceux de l'ordinaire des prisonniers.

Le bruit courait hier, à la prison du Cherche-Midi, d'après les confidences faites par Dreyfus à ses gardiens, que le traître aurait l'intention de s'écrier, au moment où il sera sur le point d'être dégradé :

« — Sur la tête de ma femme et de « mes enfants, je jure que je n'ai été « condamné que sur des apparences et « que je suis innocent. »

Des ordres très précis ont été donnés par l'autorité militaire pour que, si le condamné donnait suite à ce projet, un roulement de tambours couvrît immédiatement sa voix.

Dans la journée d'hier, un des détenus de la prison du Cherche-Midi, qui remplit l'office de tailleur, a fait subir aux vêtements de Dreyfus les préparations nécessaires pour rendre plus facile l'enlèvement des insignes : les galons et les numéros du képi, les numéros du collet, les pattes d'épaule, les brandebourgs, les galons des manches, les boutons du dolman, les bandes du pantalon ont été décousus, puis légèrement faufilés. Un armurier a donné au milieu de la lame du sabre un coup de lime, à l'endroit où elle doit être brisée.

Ce matin à 5 heures, Dreyfus a été extrait de la prison du Cherche-Midi, et transporté en voiture cellulaire escortée d'un peloton de la garde républicaine à l'Ecole militaire.

Là, il a été enfermé dans une salle jusqu'à 9 heures, moment de la parade d'exécution.

midi 50

Les troupes qui assistaient à la parade d'exécution appartenaient à tous les corps casernés à Paris. Elles étaient ainsi composées : par régiment d'infanterie, une compagnie d'anciens soldats, deux compagnies de jeunes soldats de la classe 1893 ; pour chacun des régiments de cavalerie, quatre pelotons d'anciens soldats et huit de jeunes soldats.

Le train des équipages, les corps d'infirmiers, les sections d'ouvriers d'administration, etc., étaient également représentés.

Tous les anciens soldats portaient la tenue de la garde montante. Les recrues étaient en tenue du jour.

Les détachements sont arrivés à l'Ecole militaire une demi-heure avant le commencement de la parade.

Les troupes ont pris place dans la grande cour de la caserne, formant un immense carré de deux rangs d'épaisseur. Du côté des bâtiments de l'Ecole de guerre, face à la grille d'entrée de la cour, se tenaient les anciens soldats.

Les recrues tournaient le dos à la grille.

Au centre se tenaient le général Bras, désigné pour commander la parade, et son état-major.

Le colonel Fayet, major de la garnison de Paris, et les capitaines-adjudants de garnison étaient également présents.

La musique du 39e d'infanterie, les tambours et les clairons avaient pris place dans le carré.

Dreyfus a été amené devant le général commandant. C'est un adjudant de la garde républicaine qui, aussitôt la sentence lue de nouveau au condamné, s'est avancé pour arracher à ce dernier les galons et tous les insignes distinctifs de sa ancienne qualité d'officier.

A ce moment, Dreyfus s'est écrié :

« — Je jure que je suis innocent. Vive la France ! »

La foule, très nombreuse au dehors, comprenant que le condamné protestait de son innocence, a répondu par des sifflets et des cris de : « A mort, le traître ! »

Dreyfus a été promené devant le front des troupes entre quatre artilleurs de batteries montées casernées à l'Ecole militaire, commandés par un brigadier.

En passant devant les journalistes, Dreyfus s'est écrié :

« — Dites à la France entière que je suis innocent ! »

Quelques officiers de réserve ont hué :

« — A bas Judas ! Silence au traître ! »

Dreyfus s'est retourné d'un air menaçant ; mais il a été entraîné par les artilleurs qui l'escortaient.

Le défilé s'est terminé sans autre incident.

HAVAS

Les Maîtres-Chanteurs.

M. Doppfer a interrogé, hier après-midi, M. Canivet au sujet des communications de documents qui lui auraient été faites par M. de Lanessan.

L'interrogatoire de M. Canivet a été aussitôt transmis, avec le dossier se rapportant à cette affaire, au procureur de la République.

Au nombre des témoins cités hier, au sujet des affaires de chantage qui sont en cours, se trouve une marchande à la toilette, mêlée, il y a quelques mois, à l'affaire Lebaudy-Talleyrand-Périgord, MM. le baron Seillière, Muzet, conseiller municipal, et enfin un de nos confrères d'un journal du matin, au sujet d'une entrevue qu'il aurait eue avec MM. Allez père et fils.

M. Muzet a été entendu à l'occasion de la campagne menée contre lui par certains journaux, à la suite d'incidents qui marquèrent la fin de l'exposition d'Anvers.

—

On lit dans *la Patrie* :

Nous croyons savoir que deux fins limiers de la préfecture de police, qui ont quitté Paris le 29 décembre pour passer la frontière, sont en ce moment sur la piste de M. Portalis.

Si l'ancien directeur du *XIXe Siècle* est arrêté, il le devra à l'indiscrétion d'une dame qui a commis l'imprudence de montrer à un tiers une lettre qu'elle venait de recevoir de Portalis, il y a une huitaine de jours.

—

M. Canivet, qui menait une vie très large et qui affichait un grand luxe, laissait sa femme et sa fille, qui habitaient Combs-la-Ville, dans un dénûment très grand.

Plusieurs fois dans le courant d'un mois, cette dame se voyait dans la nécessité de venir à Paris demander à Canivet les moyens d'existence nécessaires.

Elle rapportait un louis, quelquefois deux, mais rarement plus.

Ajoutons que, il y a quelque temps, Mme Canivet, complètement abandonnée par son mari, alla se faire inscrire au bureau de bienfaisance du neuvième arrondissement, et que le maire dut intervenir pour sommer Canivet de nourrir sa famille.

Les Chemins de Fer du Sud.

MM. Félix Martin, Hippolyte Bobin et René André sont inculpés de malversations, faux en écritures de commerce et infraction à la loi sur les sociétés. Les mandats lancés contre les trois ingénieurs portaient seulement la mention : « faux en écritures de commerce ». On reproche aussi à M. Félix Martin d'avoir moyennant un certain prix fixé acheté une concession de chemins de fer. Le Conseil d'Etat appelé à rendre un décret d'utilité publique sur cette concession aurait trouvé le prix convenu entre la Compagnie et le concessionnaire trop élevé. Il aurait en conséquence réduit ce prix ; or, la Compagnie n'aurait admis que fictivement cette réduction, et au moyen de marchés, elle aurait payé le prix primitivement convenu entre elle et le concessionnaire.

Pour M. André, il n'aurait été qu'un entrepreneur fictif, c'est-à-dire qu'il aurait passé sa concession de travaux en en majorant le prix à des sous-entrepreneurs, et la majoration aurait été partagée entre lui et le directeur de la Compagnie.

NOS CUIRASSÉS

On télégraphie de Toulon au *Paris* :

Il paraît que les essais tentés à la suite des transformations successives de la machine du cuirassé le *Redoutable* ont donné les plus mauvais résultats.

Ce bâtiment, qui était un des meilleurs marcheurs parmi les cuirassés de notre escadre, a vu soudain, au premier essai, baisser sa vitesse de cinq nœuds. Cette constatation doit appeler l'attention des pouvoirs sur la question des transformations à bord de nos bâtiments, que l'on rend souvent indisponibles pendant de longs mois sans certitude de réussite.

Le cas du *Redoutable* est typique. Ce navire, qui est ancien, et n'a pas été fait en prévision des nouveaux progrès, brûlait trop de charbon. On a donc voulu, sous prétexte d'économie, modifier sa machine. Lors de sa première expérience, la tige du piston s'était arquée de plus de deux millimètres.

La commission spéciale n'a pas voulu accepter cette situation. Le Creuzot a essayé d'obvier à ce défaut ; mais aux seconds essais, les résultats n'ont pas été satisfaisants.

Voilà donc le *Redoutable* immobilisé pour longtemps encore, sans qu'une impérieuse nécessité se fît sentir et cela parce que sa machine consommait plus de houille que les autres cuirassés. C'était bien la peine !

Petites Nouvelles.

L'Académie française a tenu séance, jeudi, sous la présidence de M. le duc de Broglie, assisté de M. Ernest Lavisse, chancelier, et de M. Gaston Boissier, secrétaire, remplaçant M. Camille Doucet, toujours un peu souffrant. La Compagnie a fixé au jeudi 7 février la réception de M. Albert Sorel, qui succède à M. Taine, dont il fera l'éloge. M. le duc de Broglie lui répondra.

Savez-vous ce que quelqu'un a trouvé hier, à sa grande surprise, en ouvrant une papillote ? Un sonnet. Et ce sonnet était signé Georges Leygues. Ce n'est point banal pour un ministre de l'instruction publique de se voir reproduit et immortalisé par la confiserie. Les potaches qui ont eu ce régal ont pu manger le chocolat et savourer les œuvres de leur grand maître. Voilà une gloire dont peu de ministres, à coup sûr, ont pu jouir au jour de l'An.

La fortune daignerait-elle enfin sourire aux petits ? Après le boulanger du faubourg St-Honoré qui a gagné 500 000 fr. au dernier tirage des bons à lots du Panama, voici que le gros lot de 100 000 fr. des obligations communales de 1892 vient d'échoir à un valet de chambre en service à Saint-Quentin.

Encore un qui va danser un fameux pas de « balai ».

Sur 108 drapeaux ayant marché au feu, aux combats et batailles de Wissembourg, Frœschviller, Beaumont, Mouzon et Sedan d'une part ; de Forbach, Borny, Rezonville, Saint Privat, Servigny et Ladonchamps de l'autre, 38 porte-drapeaux titulaires ont été tués ou blessés, 9 autres officiers, en remplaçant ces derniers, ont été également mis hors de combat. Ce qui donne un total de 47 officiers frappés à ce poste d'honneur, soit une moyenne de 45 %, c'est-à-dire bien près de un sur deux. Chiffres éloquents qui prouvent combien dans cette terrible campagne a été grand et complet l'esprit de sacrifice et de devoir chez nos officiers.

Mme Cordier, la cantinière du 72e, qui vient de recevoir la médaille militaire, avait suivi son régiment en Afrique, en 1859, et sauvé, après Sedan, plusieurs officiers en les cachant dans sa voiture. Les cantinières décorées de la médaille militaire pour faits d'armes en 1870 sont peu nombreuses, une demi-douzaine. On cite, entre autres, Jeanne Bonnemère, qui avala une dépêche pour la soustraire aux Prussiens, et Mmes Petitjean, Philippe et Renom qui se distinguèrent, pendant le siège, à Champigny, à Montretout et à Buzenval.

Petit courrier médical : Le muguet est une inflammation de la muqueuse buccale avec production de petits dépôts blanchâtres. Traitement : collutoire au chloro-borate de soude et miel rosat, purgatifs légers.

Pensée du jour : Les femmes s'habituent à tous les poisons de la vie, mais non aux injures du temps.

ARSÈNE HOUSSAYE.

Les coquilles dans les annonces sont parfois amusantes.

En voici une :

« Mari et femme sans *empois* demandent place, de préférence chez une blanchisseuse ! »

Un brave campagnard se présente l'autre jour au Palais-Bourbon, et demande à voir « son député ».

Après une assez longue attente, on lui fait cette réponse :

— M. X.. ne peut pas vous recevoir en ce moment, il est en commission.

Alors, le campagnard, ébahi :

— On les envoie donc faire des courses ?

FEUILLES VOLANTES

PHILÉMON ET BAUCIS

PAR

Paul ARÈNE

Une seule fois, en cinquante ans de mariage, le bon monsieur Christol et la Christole, sa femme, se disputèrent.

C'était à leur vigne des Coudoulets, tout près de la ville. Ils avaient mis la table devant la cabane, et le soir approchant, ils attendaient l'heure du dîner, heureux, comme tous les vieillards, de cet apaisement des choses qu'apporte la fin d'un beau jour.

Sur la table, aux reflets du couchant, brillait, fleurie de salpêtre et de moisissures, une bouteille de clairet muscat, la dernière ! car depuis longtemps la maladie avait tué les souches, et monsieur Christol, trop vieux, ne se souciait plus de replanter ; tandis qu'à l'intérieur de la cabane, dans l'unique chambre qui servait aussi de cuisine, un plat de pigeons préparé par la Christole se mijotait, mêlant sa légère musique au tintement d'une fontaine, au bruit de l'air frais dans les arbres, et son appétissante odeur au parfum de quelques pieds de balsamine que monsieur Christol venait d'arroser.

M. Christol et la Christole célébraient ainsi tous les ans l'anniversaire de leur mariage.

Au loin, assombris déjà par l'ombre allongée des montagnes, comme dans un vers de Virgile, les toits de la ville fumaient. Parmi tant de toits, la Christole cherchait — espoir toujours déçu — à découvrir le toit de leur vieille maison, et M. Christol, bien plus loin, par delà la ville, sur la colline, regardait, souriant, l'enclos du cimetière encore baigné du soleil et plein d'arbres verts où se mêlaient des tombes blanches.

M. Christol et la Christole se taisaient.

Tout à coup, au-dessus de leurs têtes, dans une belle cage en roseaux luisants, construite des mains de M. Christol, chanta : — « Tïï... tïrëï ! » une caille apprivoisée qu'ils avaient apportée le matin avec eux pour qu'elle pût jouir un peu de la campagne.

Et M. Christol, à qui la contemplation du lointain cimetière ensoleillé inspirait sans doute des idées de douce mélancolie, soupira, continuant une phrase intérieurement commencée :

— Donc, mignonne, quand je serai mort, tu prendras bien soin de la caille ?

— Soin de... Comment as-tu dit ? fit la Christole.

— Eh ! oui, soin de la caille, quand je serai mort.

— Ainsi, Christol, tu comptes mourir avant moi !...

Et la Christole suffoquée, levant les mains au ciel comme pour le prendre à témoin, s'écriait :

— Avant moi ! Il compte mourir avant moi. Voilà bien l'égoïsme des hommes.

Mais le bon M. Christol, malgré sa bonne âme n'était pas médiocrement têtu :

— Allons !... il paraît que maintenant on n'est plus libre de partir à son heure... Mon tour est venu cependant, il n'y a pas à chanter « bel ami ». D'abord, j'ai dix ans de plus que toi.

— Dix ans, dix ans, si l'on peut dire ? Neuf ans et un mois, pas un jour de plus ! Dix ans ? pourquoi pas vingt ?... Où va se nicher la gloriole ?... Sans compter que si les années de chagrin valent double, avec la vie que tu m'as faite, je suis ton aînée de moitié.

— Voyons, mignonne, tu exagères...

— Comment ? J'exagère ! quand monsieur, vert comme un pin, fort comme un sabre, monsieur, qui boit sans eau, marche sans canne et lit sans lunettes, ose parler de mourir le premier, là, effrontément, comme si c'était chose naturelle.

— Il me semble assez naturel, en effet...

— Allez, allez, voici beau temps, beau compagnon, que je soupçonnais votre idée. Vous voudriez vous en aller d'abord, auprès du Saint-Jean, bien tranquille, et me laisser la charge de tout sur les bras ! C'est parfaitement calculé. Qui appellerait le curé ? La Christole. Qui ferait allumer les cierges, sonner les cloches ? La Christole. Qui aurait affaire au fossoyeur et au notaire ? Qui pleurerait, qui porterait le deuil ? Encore la Christole, toujours la Christole, bourrique de toutes les lessives ! Et monsieur, pendant ce temps-là, monsieur, bien confessé, se reposerait sous les mauves. Mais cette fois, N-i-Ni, fini ! La pauvre Christole a perdu patience. Vous pouvez commander un grand crêpe avec des gants noirs. Quelque chose me dit cette fois que vous en serez pour vos projets et que je mourrai la première.

— Tu ne feras pas cela, Christole ?

— Que si, Christole, je le ferai !

Cependant, tout en querellant, la Christole était allée dans la cabane, chercher ses pigeons, lesquels devaient être cuits à point. Elle les posa sur la table.

— Ah ! l'enragée... grommelait M. Christol.

— Ah ! le sans cœur... répondait,